



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 5/2018

Séance ordinaire du 20 novembre 2018  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Yann GLAYRE

Membres présents :	68
Membres absents excusés :	12
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Catherine BURKI, Tina FATTET, Sandrine LARGEY BOTTI, Nathalie LINIGER, Vânia LUIS FRANCISCO et MM. Ernest CORBAZ, Philippe LIENHARD, Daniel MARGOT, Angelo MARZOLI, Jeremy PACKHAM, Félix SCHMIDT et Marco TADDEI.

Absent non excusé : -

A 19 h 30, M. Yann Glayre, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Xavier Crépon, du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 68 personnes présentes (hors arrivées tardives).

### COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe le Conseil du décès de M. Jean-Pierre Lienhard, ancien municipal HP dans les années septante. Il invite l'Assemblée à se lever pour observer une minute de silence.

Le Président rappelle qu'une lettre a été envoyée à tous les conseillers, au sujet des bonnes pratiques à observer, afin d'optimiser les tâches liées au fonctionnement du Conseil. Ce courrier est aussi accessible depuis l'Intranet. Il remercie le Conseil d'en prendre bonne note. Il a rendu visite, le vendredi 9 novembre, à Mesdames Nelly Pache et Elisabeth Isoz pour leur nonantième anniversaire.

Il a également assisté à la remise des signatures du référendum du PQ Cloalet, le mercredi 14 novembre ; événement rare dans la commune.

Le Président a terminé avec ses communications.



## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité*

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**M. Yves GIROUD** demande d'apporter une modification au point 12 du PV du dernier Conseil communal. En page 260, il faudrait rajouter que M. Marco Taddei lit le rapport de majorité. En page 261, il ne s'agit pas du rapport de minorité de M. Yves Giroud ; il souhaite que l'on supprime son nom. De plus, M. Yves Giroud ne voit pas le sens de signaler dans le PV le fait de lire les différents rapports. Il propose plutôt de spécifier en quelques mots le contenu desdits rapports ou de les joindre en annexe du PV.

*Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité.*

## **3. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL COMMUNAL AU SEIN DU CONSEIL DE LA « FONDATION EPALOGEMENTS PROTÉGÉS »**

Le Président a reçu la candidature de **M. Claude Matter**, pour le groupe PLR. Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic**

*Délai de réponse au postulat de M. Erich Dürst sur l'instauration d'une liaison de transport entre le Polny et les Croisettes :* la Municipalité a rendez-vous, lundi 26 novembre, avec la direction des TL. Elle devrait enfin recevoir les conclusions de l'étude demandée et ainsi pouvoir répondre au postulat déposé.

*Motion de M. Mazyar Yosefi, déposée le 13 février 2018 :* une réponse lui sera transmise lors du Conseil du mois de février 2019.

*Réponse à la première question de M. Stéphane Ballaman sur un soutien indirect à la presse locale apportée par la commune d'Epalinges :* les seules aides indirectes apportées sont, premièrement, la publication de communiqués de presse sur des aspects politiques généraux qui requièrent l'unanimité au sein du collège municipal. Par exemple, la dernière en date concerne le soutien pour la votation sur l'initiative intitulée « Le droit suisse au lieu des juges étrangers ». Deuxièmement, la Municipalité annonce toutes les animations que la commune organise. Hélas, beaucoup de communes ou d'entités privées doivent faire la même chose, de ce fait seule une petite proportion de ces articles sont repris. M. Mischler ne dit pas cela pour se plaindre mais c'est simplement un constat et il comprend très bien que tout ne peut pas forcément être publié.

*Réponse à la seconde question de M. Stéphane Ballaman quant à la mise en œuvre d'un soutien indirect dans la presse locale :* la commune seule ne pourrait agir, contrairement à la ville de Lausanne qui soutient le « Lausanne Cités ». En revanche, la question d'un soutien sera proposée et posée lors d'une prochaine réunion de



« Lausanne Région » et la Municipalité reviendra vers le Conseil en cas de réponse positive.

**Réponse à l'intervention de M. Georges Auberson quant au choix rédactionnel du journal « Le Palinzard » :** concernant une mention de l'élection de Monsieur Roland Perrin, un article est prévu pour la prochaine édition. M. Maurice Mischler précise que cela était prévu de le faire avant l'intervention de M. Auberson. Quant à l'annonce de l'élection du Président du Conseil communal, une plage généreuse est dévolue au Conseil et c'est au Bureau lui-même de gérer le contenu de cette partie du « Palinzard ». La Municipalité, par respect de la séparation des pouvoirs, et par une remise à l'ordre qui lui a été faite il y a quelques années par le Bureau, ne se mêle absolument pas du contenu de cette page réservée au Conseil communal seul, sauf peut-être pour quelques conseils orthographiques ou purement de rédaction.

**Réponse au vœu de M. Serge Dudan relatif aux procédures d'adjudication :** M. Maurice Mischler remercie M. Serge Dudan pour son vœu émis lors du Conseil du 25 septembre, à savoir qu'à l'avenir, pour les investissements importants, la Municipalité explique avec beaucoup plus de précisions la procédure appliquée pour la détermination d'un coût de construction et les critères de choix qui ont prévalu à la sélection des entreprises adjudicataires. Il confirme que la Municipalité en tiendra compte lors de l'élaboration de son prochain préavis.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

**Absence pour une longue durée de M. Pierre-Alain Mellina :** M. Pierre-Alain Mellina est absent depuis le début du mois de novembre, suite à une hernie discale. Il sera encore absent quelques semaines et est remplacé actuellement par Mme Anne Bridel, doyenne.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

**Annnonce de l'identité du nouveau commandant de site du SDIS Lausanne-Epalinges :** après une procédure de désignation assez conséquente et avec l'appui du service de protection de sauvetage de Lausanne, notre partenaire, la Municipalité a désigné, dans sa séance du 15 octobre, le nouveau chef du SDIS Lausanne-Epalinges en la personne de M. Pierre-Yves Thévoz, jusque-là 1<sup>er</sup> lieutenant, évidemment avec promotion au grade de capitaine. M. Pierre-Yves Thévoz remplace le regretté M. Yves Gorka. M. Thévoz a parfaitement assumé l'intérim depuis le décès de M. Gorka au mois de juin, jusqu'à la fin de cette année et devient maintenant titulaire du poste. Cette promotion a été confirmée et entérinée lors de l'exercice de fin d'année, le 3 novembre, en présence de l'entier du Corps. A cette occasion, et c'est réjouissant, ils ont pu accueillir au sein du DAP, huit nouvelles recrues qui venaient de la journée cantonale de recrutement de novembre 2017. Tout laisse à croire, avec la journée de recrutement du 1<sup>er</sup> novembre 2018, qu'il y aura au moins autant de nouveaux collègues au service de défense incendie et secours. M. Alain Monod rappelle que le Téléthon aura lieu le 8 décembre et qu'un certain nombre de personnes du SDIS s'engagent pour cette manifestation. Merci de leur réserver un bon accueil, soit sur la place de la Croix-Blanche ou aux Tuileries-Croisettes avec notamment la vente des peluches.

**Réponse à l'intervention de M. Yves Giroud quant à la sécurité des piétons empruntant le passage piétons :** après confirmation de la part de M. Yves Giroud quant à sa lecture attentive du procès-verbal de la séance du mois de septembre, M. Alain



Monod lui rappelle qu'il avait fait une lecture un petit peu erronée de la LCR lorsqu'il disait qu'on ne pouvait pas prévoir des places de parc à proximité de passages piétons. M. Monod rétorque qu'effectivement des véhicules parkés représentent des dangers de moins pour les piétons. La LCR dit que l'on n'a pas le droit de s'arrêter à proximité d'un passage piétons.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

*Délai de réponse au postulat de M. Erich Dürst sur un accès de mobilité douce entre le Cloalet et les Croisettes* : M. Bernard Krattinger rappelle au Conseil que ce postulat avait été déposé le 26 septembre 2017 et dont la prise en considération avait été acceptée par le Conseil le 21 novembre 2017. Il avait la teneur suivante : « La Municipalité est invitée à transmettre au Conseil communal un rapport sur les possibilités de créer un accès mobilité douce sécurisé entre le Cloalet et les Croisettes, en veillant en particulier à éviter les tronçons à très forte déclivité et en indiquant les coûts d'une telle solution, les avantages et inconvénients, contraintes et obstacles et les variantes possibles. ». En effet, le chemin existant est très difficilement praticable à la montée, voire à la descente, pour tout usagé non sportif et il peut être dangereux en hiver. Dans son rapport, la Municipalité indiquera les coûts d'une telle solution, les avantages et inconvénients contraintes et obstacles et les variantes possibles.

Compte tenu de la complexité des études que nécessitent les exigences du postulat déposé par M. Erich Dürst, la Municipalité n'a pas été en mesure de respecter le délai de 6 mois prévu par le règlement du Conseil communal pour présenter un rapport sur le postulat en question. Elle prie le postulant et les membres du Conseil communal d'excuser ce retard dû principalement à la surcharge de travail occasionné par les nombreux dossiers en cours de traitement et par les difficiles négociations que la commune doit engager avec l'inspection cantonale des forêts et la direction des ressources et du patrimoine naturels. En effet, toutes les variantes retenues pour la réalisation d'une liaison de mobilité douce entre le Cloalet et les Croisettes nécessiteront l'octroi d'une autorisation de défrichement. Ce sont donc les résultats des pourparlers entre la commune et le service forestier cantonal qui devraient permettre à la Municipalité de présenter le rapport attendu concernant le postulat de M. Erich Dürst. Ce rapport devrait en principe être présenté lors de l'une des deux premières séances du Conseil communal, soit en février ou avril 2019.

## **5. BUDGET 2019 - APPROBATION**

La parole est donnée à M. Sandy WARTH, président de la CoFin, qui lit le rapport de la CoFin.

Le Président remercie M. Sandy Warth. Il ouvre la discussion d'ordre général.

**M. Olivier VOLPER** prend la parole. Au travers de son intervention, il souhaite d'une part donner sa lecture du budget que le Conseil communal s'apprête à voter, et d'autre part expliquer les raisons pour lesquelles il va refuser ce budget.

Une lecture attentive du point « 1 Préambule » laisse l'impression que le budget est quasi équilibré, un déficit de CHF 448'000.-, voire équilibré si la part revenant à Epalinges de l'attribution cantonale de 50 millions avait été portée au budget.

Ceci ne reflète nullement la véritable situation financière attendue pour 2019.

En effet, tant dans le préambule que dans l'ensemble des « parties textes » de l'introduction (pages 3 à 9), il n'est fait mention que ce déficit contenu a pu être obtenu grâce à une



utilisation massive de réserves accumulées sur les années précédentes. Pour obtenir cette information, il faut s'attarder sur les deux tableaux présentés en pages 3 et 4. Vu le caractère significatif de l'utilisation des réserves, plus de 5 millions, M. Olivier Volper trouve personnellement choquant que cela n'ait pas été expliqué par la Municipalité.

Il se permet donc de revenir sur quelques chiffres ressortant de ces deux tableaux :

- Marge d'autofinancement négative à hauteur de CHF 1'210'900.-. En d'autres termes, la commune devra s'endetter en 2019 pour son fonctionnement.
- Prélèvements s/fonds et financements spéciaux : CHF 3'982'800.-.
- Amortissements obligatoires au budget : CHF 2'714'100.-. Amortissements obligatoires théoriques : CHF 4'486'713.44. L'économie de CHF 1'772'000.- résulte des amortissements supplémentaires effectués lors des exercices précédents.

Donc, en cumulant les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux de CHF 3'982'800.- et l'économie des amortissements de CHF 1'772'000.-, on obtient une utilisation des réserves de CHF 5'754'800.-.

En résumé, le chiffre qu'il faut retenir, c'est celui d'un budget déficitaire de CHF 5'697'613.44, montant présenté en page 4 sous « Résultat économique théorique du budget ». Ce déficit attendu de presque CHF 5,7 millions, comme expliqué auparavant, a été réduit à CHF 448'000.- par l'utilisation massive des réserves.

Certes, les réserves accumulées ont été créées pour permettre de faire face à des périodes plus difficiles, comme celle annoncée en 2019. Mais comme relevé dans le rapport de la commission des finances, à ce rythme, elles auront disparu en 5 ans.

Le rapport de cette même commission, dont la lecture vient d'être faite par son président, nous informe que les investissements de CHF 80 millions prévus au plan d'investissement pour les 5 prochaines années vont engendrer des charges supplémentaires estimées à CHF 3,5 millions. Ces charges devront être financées par les impôts des nouveaux arrivants, faute de quoi elles viendront alourdir les comptes communaux.

En conclusion de la 1<sup>ère</sup> partie de l'intervention de M. Olivier Volper, il faut réaliser que la situation financière d'Epalinges n'est pas bonne, elle bénéficie simplement d'un répit de quelques années grâce aux réserves précédemment accumulées. Sans changement de cap, la commune d'Epalinges se retrouvera avec les mêmes choix que certaines communes actuellement, soit couper dans les prestations et/ou augmenter le taux d'imposition.

La deuxième partie de son intervention vise à rappeler ce qu'est un budget et à quoi il sert. Lorsqu'il est scrupuleusement établi, le budget recense l'ensemble des dépenses que chaque service de la commune entend engager durant l'année à venir, selon les besoins qui ont été identifiés. C'est un exercice fastidieux, qui prend du temps, mais s'il est effectué avec rigueur et honnêteté, permet d'aboutir à une estimation globale des futures dépenses qui se révélera assez proche de la réalité. Les propos de M. Olivier Volper, ce soir, ne visent pas à remettre en cause telle ou telle dépense inscrite au budget que le Conseil doit approuver ou pas ce soir.

Au niveau de l'estimation des recettes, l'exercice est plus périlleux et difficile, vu les incertitudes auxquelles nous devons faire face, que ce soit au niveau de la commune (évolution de la population, recettes engendrées par les nouveaux arrivants, volatilité potentielle des revenus des hauts contributeurs, impôts sur les successions) et au niveau de la conjoncture économique. Toutefois, toutes les communes et le canton font face aux mêmes difficultés. Des outils de projection existent, permettant de simuler plus ou moins précisément les recettes à venir à court ou moyen terme.



Le budget est d'abord une autorisation de dépenses que le Conseil donne à l'Exécutif. Ensuite, c'est un instrument de pilotage qui permet aux services et à notre Municipalité de connaître tout au long de l'année l'état d'avancement de l'engagement des dépenses par rapport à ce qui était planifié. Il permet également de se situer par rapport aux recettes fiscales au fur et à mesure que la visibilité sur les taxations des exercices précédents augmente. Il est finalement l'outil de gestion qui permettra aux Commissions des finances et de gestion de s'assurer que le budget a bien été suivi et respecté. Dit plus simplement, la comparaison du budget avec l'effectif permet de vérifier si la Municipalité a bien géré la Commune financièrement. Mais pour cela, le budget se doit d'être fiable et représenter le plus fidèlement possible la réalité attendue. Il doit refléter la manière dont la Municipalité anticipe les évolutions à venir. Par exemple, par un frein progressif sur les dépenses en situation de resserrement de la conjoncture et de baisse des recettes fiscales annoncées. Or ce n'est pas le cas du budget qui nous est soumis ce soir. On continue comme si de rien n'était. Il y a bien quelque report de dépenses dans l'entretien de nos immeubles, mais on continue à augmenter l'effectif du personnel sans remise en question. M. Olivier Volper n'est pas d'accord avec cette évolution et s'en inquiète.

Il n'adhère pas à un budget qui sous-estime clairement et volontairement les recettes. Le budget 2019 des recettes attendues ne prend pas suffisamment en considération l'augmentation de la population. Or, de nouveaux contribuables sont venus s'établir sur la commune d'Epalinges, à l'exemple du quartier de la Colline des rêves.

Si le Conseil veut prendre de bonnes décisions pour l'avenir (maintien du taux d'imposition, engagement ou report de dépenses et investissements), il doit avoir à disposition un budget réaliste et fiable. Le budget proposé par la Municipalité présente un déficit avant l'utilisation des réserves beaucoup trop élevé, CHF 5,7 millions, il le rappelle, notamment à cause d'une trop grande prudence des recettes et d'un manque, pour ne pas dire absence, d'effort dans la recherche d'économies au niveau des dépenses. Ces raisons font que M. Olivier Volper va le refuser.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, prend la parole. En entendant M. Olivier Volper, il a l'impression que la commune est au bord du gouffre. Il rappelle plusieurs éléments et pense que cela mérite quelques explications. Il tient vraiment à rassurer le Conseil communal en précisant que cela fait extrêmement longtemps qu'il était prévu que l'année 2019 serait une année difficile. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de mettre en œuvre cette fameuse RIE III. L'ensemble de toutes les communes perdent CHF 130 millions. Pour la commune d'Epalinges, il était déjà prévu que l'on perde près de CHF 1,6 million. M. Maurice Mischler, étant le représentant des communes, a déposé au Grand Conseil une motion pour que ces dernières obtiennent CHF 50 millions de plus. Pour Epalinges, c'est exactement CHF 450'000 qui correspondent exactement au déficit prévu dans le budget. Cela signifie que les comptes sont à l'équilibre. Pourquoi ? Si on regarde à la page 9, car M. Olivier Volper s'est arrêté à la page 5, on peut voir que le solde au 31.12.2017 des fonds de réserves est de CHF 21 millions. On n'est donc pas dans une situation complètement ubuesque. M. Olivier Volper prend, selon M. Maurice Mischler, un peu la place de M. Delamadelaine qui, chaque année, disait que si on continue de cette manière, on sera en dessous du niveau de la mer dans quinze ans, on ne pourra plus vivre. Epalinges est l'une des rares communes à ne pas augmenter son taux d'imposition. Il rappelle au Conseil que la commune de Nyon a augmenté de 4 points d'impôt, Vaux-sur-Morges de 17 points, Paudex en a demandé 8 et en a obtenu 6,5, Bourg-en-Lavaux a augmenté de 3 points et Morges a augmenté son impôt foncier. Le but d'une Municipalité est d'avoir une stabilité ; il y a une



stabilité quand les jours sont bons et il y a aussi une stabilité lorsque les jours sont difficiles. C'est quelque chose qui était prévu ; il y a des fonds de réserves et des amortissements supplémentaires ont également été effectués. Pour dire que la commune d'Epalinges a les reins suffisamment solides pour supporter cette fameuse RIE III. Une commune raisonnable avec une vision à long terme fait exactement comme Epalinges. C'est-à-dire qu'elle fait des réserves, et d'ailleurs c'est la première chose que M. Pascal Broulis a dit à toutes les communes qui venaient pleurnicher. 2,5 points, Epalinges le savait, en a pris conscience. Le budget c'est, comme l'a signifié M. Olivier Volper, un permis de dépenser, c'est-à-dire que dans le pire des cas, la Municipalité puiserait dans les réserves à hauteur de CHF 4 millions. M. Maurice Mischler précise qu'en ce qui concerne la rigueur du budget, rien ne sera changé. Comme mentionné par M. Sandy Warth, la Municipalité a demandé aux différents services de faire un effort, ce qu'ils ont fait. Par respect pour le travail qui a été effectué et l'aide apportée à la population par les employés de la commune, il enjoint le Conseil à respecter et accepter le budget présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture du budget, chapitre par chapitre, assez lentement pour que l'Assemblée puisse intervenir si besoin.

Au chapitre « 3 Domaines et bâtiments » **M. Nicolas HÄUSEL** prend la parole. Il constate qu'il y a quelques augmentations minimales de budget au niveau du poste « 4400 Espaces verts », principalement pour l'entretien des espaces verts, des budgets pour des études et des achats de matériel. Il aimerait en connaître les raisons.

**M. Roland PERRIN, municipal**, réplique qu'il s'agit des achats de mobilier et équipements. Sur les CHF 49'500.- prévus, CHF 49'000.- sont destinés à l'achat d'équipements pour une place de jeux. Cela est mentionné dans les commentaires.

Au niveau de l'entretien des zones vertes, sur les CHF 45'500.- prévus, CHF 30'000.- sont destinés pour la mise en place d'un arrosage automatique, entre autres dans les ronds-points. Au niveau des honoraires, en page 128, l'étude des chemins est prévue pour CHF 20'000.-, l'étude pour les places de jeux pour CHF 20'000.- et les études diverses pour CHF 20'000.- également. Il y aura peut-être un petit complément pour l'étude de biodiversité qu'il était prévu d'avoir en fin d'année. Cette étude va faire l'objet d'une séance début décembre et se terminera certainement courant mars. C'est donc possible qu'il y ait un supplément pour cette étude afin d'arriver à obtenir un subventionnement, entre autres, de manière à pouvoir appliquer cette biodiversité dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

*A main levée, le budget 2019 et le rapport de la CoFin sont acceptés à une large majorité.*

## **6. MODIFICATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE - STEP DE VIDY - PRÉAVIS N° 18/2018.**

La parole est donnée à M. Erich DÜRST, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Laurent BALSIGER** pose une question en lien avec le tableau de l'annexe 2 du préavis intitulé « Evolution des charges selon la nouvelle convention ». On y voit finalement qu'Epalinges va payer plus avec la nouvelle répartition sur la base des surfaces pour la collecte des eaux de pluie, surfaces imperméables. Il aimerait savoir ce qui est entrepris pour améliorer notre séparatif conformément à ce qui était prévu dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux, pour que l'on puisse être moins pénalisés par rapport à ce qui est prévu dans cette annexe 2.

**M. Roland PERRIN, municipal**, réplique, tout d'abord, en donnant quelques chiffres sur la surface totale des bassins versants de la commune ; ils représentent 356 hectares dont 304 hectares sont aujourd'hui en séparatif, soit à peu près 85% de la surface totale. Malheureusement, sur ces 304 hectares, il y a 174 hectares qui aboutissent sur des collecteurs en unitaire. Ils sont donc considérés comme tels pour le calcul de la facturation de la STEP comme dans le tableau. Donc, la Municipalité va s'efforcer de mettre prioritairement en séparatif les tronçons péjorant financièrement le plus les efforts fournis en amont pour séparer les eaux claires des eaux usées. Evidemment, les travaux seront réalisés en fonction des possibilités financières mais aussi des opportunités de réalisation en rapport avec les travaux qui pourraient être effectués sur la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

*Le préavis 18/2018 est accepté à une large majorité.*

**7. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL YVES GIROUD CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION, PAR LA COMMUNE, D'UN LIEU DE RECUEILLEMENT LAÏC LORS DE CÉRÉMONIES FUNÈBRES - PRÉAVIS N° 19/2018.**

La parole est donnée à Mme Mercédès ASSAL, présidente rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, prend la parole afin d'apporter quelques précisions. La Municipalité a reçu ce rapport de commission le jour même du Conseil, et les commissaires ne l'ont apparemment pas reçu, c'est qui est regrettable. La première imprécision concerne le paragraphe relatif à la maison de paroisse : les cautèles demandées concernent la mise à disposition de l'église et non pas de la maison de paroisse. Ces cautèles ne viennent pas de la paroisse d'Epalinges mais de la loi sur les relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public. La deuxième imprécision concerne le paragraphe mentionnant que le terrain appartient à la commune de Lausanne ; cela est effectivement le cas pour l'église, mais pour la maison de paroisse il s'agit d'un DDP commun de la commune d'Epalinges et de Lausanne.



La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

*Le préavis 19/2018 est accepté à une large majorité.*

**8. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT DEMANDANT QUE LA BIBLIOTHÈQUE D'EPALINGES REJOIGNE LE RÉSEAU E-BIBLIOMEDIA - PRÉAVIS N° 20/2018.**

La parole est donnée à Mme Mercédès ASSAL, présidente rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

*Le préavis 20/2018 est accepté à l'unanimité.*

**9. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE POLITIQUE GLOBALE ET TRANSVERSALE SUR LE HANDICAP - PRISE EN CONSIDÉRATION**

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Anaëlle URIO** intervient afin de soutenir le présent postulat et rappeler quelques événements. En effet, le 12 avril 2011 M. Ernest Corbaz déposait une motion au nom du Groupe Hors Parti demandant « à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre tous les bâtiments communaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. ».

En réponse à cette motion, le préavis 21/2011 donnait un inventaire des différents bâtiments communaux et de leur accessibilité. Ce préavis proposait la mise en place d'un lift à la Grande Salle et concluait que des études devaient être menées pour chiffrer le coup de création de WC pour handicapés dans les bâtiments qui en étaient dépourvus et celui de l'installation de systèmes d'ouverture automatique de portes dans les bâtiments administratifs notamment.

Depuis, des améliorations ont été effectuées à la Grande Salle mais qu'en est-il de la maison de commune ou le bâtiment de la police qui ne sont toujours pas munis de portes automatiques ?

Le Groupe Hors Parti tient donc à encourager la Municipalité à donner certes un nouvel inventaire actualisé mais aussi revenir avec des projets concrets pour améliorer l'accessibilité, notamment aux bâtiments administratifs, et ainsi de finalement respecter les engagements pris suite à la motion déposée par M. Ernest Corbaz du 12 avril 2011.

**M. Stéphane BALLAMAN** souhaite, avec Mme Muriel Cuendet Schmidt, amener quelques précisions quant au postulat déposé. Il projette une présentation afin de soutenir ledit postulat en amenant des éléments pratiques et très concrets. Il pose tout d'abord le contexte et informe le Conseil que 1,8 millions de personnes sont en situation de handicap selon l'OFS. Ramené à



la population en Suisse en 2017, cela représente environ 20%. On parle bien de quatre types de handicap, car finalement on a souvent l'impression de parler d'incapacité moteur et de personnes à mobilité réduite, mais on parle également de personnes qui ont différents problèmes de handicap sensoriel, psychique et mental. Ce postulat est complémentaire et englobe la motion de M. Ernest Corbaz, le postulat de M. Enzo Santacroce et le vœu de Mme Mirka Aeschbacher. Il ne concerne pas seulement les aspects en matière de construction mais aussi sur le plan des services. Deux étapes sont proposées.

- D'abord, une partie de diagnostic avec premièrement un inventaire des prestations existantes. Comme, par exemple, la commune de Jouxens-Mézery qui a effectué cette démarche de diagnostic et constaté que les portes d'entrée du bâtiment communal sont trop lourdes ; elles ont donc pu être automatisées.

Deuxièmement, une cartographie de l'accessibilité des lieux publics de la commune. Des outils existent, notamment Pro Infirmis. Une cartographie existe et il y a déjà des communes, notamment en Suisse allemande, qui ont intégré cette carte sur leur site internet. Il est effectivement important pour les personnes à mobilité réduite en situation de handicap de préparer leurs sorties. L'outil est assez simple à mettre en place et permet de répondre à des attentes.

- La deuxième phase, le plan d'action, repose sur 3 axes : tout d'abord, développer des services de prestations sous l'angle de l'accessibilité. Voici encore un exemple très concret : Procap propose des conseils pour la création d'un site internet. Celui de la commune d'Epalinges peut d'ailleurs encore être amélioré. On parle souvent de handicap de personnes à mobilité réduite, mais un site internet est parfois compliqué pour les personnes qui souffrent d'un trouble auditif ou de problèmes de vue. Il y a différentes possibilités afin d'intervenir à ce niveau-là. Un autre service pourrait être des conseils d'accompagnement de manifestations, par exemple, pour le 1<sup>er</sup> août.

Le deuxième axe, diffuser une culture de l'accessibilité, est également important car lorsqu'une personne s'adresse à l'administration communale, de quelle manière le personnel peut-il agir, amener des conseils ? Par exemple, si on sort de cette vision d'une personne à mobilité réduite, et on imagine une personne malvoyante ou aveugle, comment le personnel communal pourrait l'aider à remplir les formulaires ? Différentes mesures existent en matière de sensibilisation pour le personnel de l'administration communale, dont des offres de formation existantes.

Le troisième axe, intégrer les organisations qui représentent les personnes en situation de handicap et les Experts. Par exemple, lors de promenades diagnostic avec une mesure qui existe déjà, telle que « Quartiers solidaires ».

En conclusion, ce postulat vise simplement à répondre aux attentes de ce public qui représente 20% de la population, en offrant les mêmes qualités de prestations qu'à n'importe quel citoyen.

**M. Enzo SANTACROCE** remercie M. Stéphane Ballaman pour cette belle présentation puis pose une question à la Municipalité quant au délai de réponse à son postulat déposé, il y a plus d'une année, intitulé « Cartographier les itinéraires et accès pour personne à mobilité réduite », dont la prise en considération a été faite le 26 septembre 2017.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, rétorque que le postulat de M. Enzo Santacroce n'a pas été oublié et que la date de réponse sera transmise lors du prochain Conseil.

Suite à l'intervention de M. Stéphane Ballaman, il revient sur le site internet de la commune d'Epalinges et constate qu'il y a bien un lien « Accessibilité » tout en bas de la page. En



cliquant dessus, une page s'ouvre et explique ce qui suit : « Selon la définition de l'accessibilité par le W3C, nous avons optimisé notre site web pour « Mettre le Web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. » Notre site a été conçu pour respecter les normes d'accessibilité en vigueur. Il peut arriver qu'une page ou l'autre fasse écart à ces règles, si vous constatez une inaccessibilité, n'hésitez pas à nous contacter. ».

Il y a également un certain nombre d'actions entreprises, dont la taille des textes, le zoom, etc. La Municipalité trouve ce postulat intéressant et peut tout à fait y adhérer en effectuant une étude pour y répondre.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

*A main levée, la prise en considération est acceptée à l'unanimité. Le postulat sera transmis à la Municipalité.*

#### **10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE PAULINE MONOD DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE SIGNER LA CHARTE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, prend la parole. En accord avec le règlement du Conseil communal, la Municipalité est entendue et en préavisera de manière positive pour accepter ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

*A main levée, la prise en considération est acceptée à l'unanimité. Le postulat sera transmis à la Municipalité.*

#### **11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. Enzo SANTACROCE** dépose une interpellation quant à l'envoi d'un mail de la Municipalité en date du 1<sup>er</sup> octobre en vue de créer un collectif dans le cadre du référendum sur le PQ « Cloalet ». Il prend la parole, au nom du PLR et avec le soutien de l'UDC, pour déposer cette interpellation, au sens de l'article 71 de notre règlement communal. En date du 01.10.2018, un mail émanant de la Municipalité informe qu'elle encourage la création d'un collectif pendant la récolte de signatures que l'Association pour un développement raisonnable d'Epalinges doit mener au sujet du référendum portant sur le PQ le « Cloalet » l'objectif étant, il cite, « *que les citoyennes et les citoyens bénéficient d'une information moins arbitraire.* » Par ailleurs, la Municipalité informe qu'elle se tiendra, le cas échéant, à disposition pour des informations complémentaires à propos de ce projet urbain. Or, à la lecture du mail, il apparaît que les conseillers ainsi que les conseillères représentant les partis de droite et du centre-droite, à savoir le PLR et l'UDC, ne sont pas inclus dans le listing. Partant de ce fait, M. Enzo Santacroce pose à la Municipalité les deux questions suivantes :



- Pour quelle raison ce mail n'a été adressé qu'à un cercle restreint de conseillères et de conseillers, dans la mesure où 37 membres de l'Assemblée délibérative ne figurent pas dans la liste d'envoi ?
- Il s'avère que nous avons reçu en date du 16.10.2018 le même mail avec l'indication suivante, il cite : « *Nous avons déjà envoyé un courrier similaire à plusieurs d'entre vous, mais il nous a semblé opportun de renvoyer ce message à l'ensemble des membres du Conseil communal.* » Est-ce que ce correctif est intervenu à la suite de l'interpellation de Madame le Préfet auprès de M. le Syndic ?

Pour terminer, M. Enzo Santacroce demande formellement au Bureau de publier sur l'Extranet les considérants de l'arrêt du 14.05.2018 émanant du TF au sujet de la tenue d'un référendum dans la commune de Tolochenaz. Très brièvement, des irrégularités au sens de la loi sur les exercices des droits politiques (LEDP) ont été constatées lors de la tenue d'un référendum portant sur un projet urbain au sein de la commune de Tolochenaz. Cette demande a pour but de tenir informé le Conseil, ainsi que la population, afin que la bonne tenue démocratique du référendum soit respectée. Il est clair que le débat sur le PQ le « Cloalet » continuera de générer des émotions, voire des tensions, mais la seule gagnante de ce combat politique doit rester la démocratie.

M. Enzo Santacroce souhaite une réponse écrite de la part de la Municipalité, quant aux deux questions posées, diffusée à l'ensemble des conseillers avant le prochain Conseil.

**M. Erich DÜRST** dépose l'interpellation suivante : « Comment la commune entend-elle réduire les émissions de gaz à effet de serre ? ». Il ne fait aucun doute que l'une des menaces les plus sérieuses à laquelle nous sommes confrontés est le dérèglement climatique, causé par les activités humaines. Certes, ces effets ne sont pas immédiats, parfois guère perceptibles. Mais la situation est, à vrai dire, dramatique, et trop peu est fait aujourd'hui pour éviter d'aggraver encore cette situation.

Une chose est certaine : nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas ! Certains peuvent considérer que les effets de ce réchauffement ne nous toucheront pas. Un climat un peu moins rude, un peu moins de neige, un peu plus de jours où on peut utiliser sa piscine en plein air peuvent être des perspectives alléchantes. Cependant, il faut considérer la problématique dans sa dimension globale, mondiale, à moyen et long terme. Et ainsi, les enjeux prennent soudainement une autre ampleur. Montée du niveau des océans, dégel du permafrost, diminution des calottes glaciaires, extinction massive d'espèces ne sont que quelques-unes des conséquences probables de ce bouleversement qui, à l'échelle de l'évolution du climat, se poursuit à une vitesse très élevée. Et les conséquences humaines ne sont pas en reste : déplacements massifs de populations, difficultés d'approvisionnement, modifications des paramètres économiques, coûts pharaoniques, problèmes de santé publique, etc.

En quoi cela nous concerne, nous, ici, au Conseil communal d'Epalinges ? M. Erich Dürst est convaincu que nous pouvons agir à notre niveau et que nous avons la responsabilité de le faire, en tant que citoyens et en tant que représentantes et représentants élus de la population de notre commune. L'impact de nos actes sera certes modeste. Mais si tous les citoyens, toutes les communes, toutes les collectivités publiques agissent, l'impact sera alors décisif. Ne nous soustrayons pas à notre responsabilité.

La commune a récemment obtenu le label Cité de l'énergie, et il s'en félicite. Elle met donc en œuvre une politique visant à rationaliser l'utilisation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Une réduction des émissions de CO2 va certainement de pair avec l'atteinte de ces objectifs. La réalisation de la « Société à 2000 Watts » conduirait à une division par 8 des émissions de gaz à effet de serre. Ambitieux, mais faisable. La commune



s'est fixée des objectifs précis à l'horizon 2050 suite à une étude de planification énergétique territoriale soutenue par le Canton visant à développer les énergies renouvelables indigènes et à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre.

Par cette interpellation, M. Erich Dürst souhaite, ce soir, adresser les questions suivantes à la Municipalité:

- La commune a obtenu le label Cité de l'énergie en attestant de la réalisation ou planification de 61 pourcents des mesures prévues. Quelles sont les mesures encore à venir et quel est le calendrier de leur mise en œuvre ?
- Une politique beaucoup plus conséquente en ce qui concerne les modes de chauffage des bâtiments, d'une part, et la promotion des transports en commun et de la mobilité douce, d'autre part, ne permettrait-elle pas de contribuer significativement à ces objectifs ?
- Quels sont les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie énergétique communale, pour répondre aux exigences de la « Société à 2000 Watts » ? Quelles sont les valeurs initiales et les valeurs cibles de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre par personne pour la commune d'Epalinges, et à quelle échéance ? De quelle manière les émissions de gaz à effet de serre seront-elles divisées par 8 ?
- L'énergie grise, respectivement les émissions grises, des biens et services produits à l'extérieur de la commune, à l'extérieur de notre pays, sont-elles prises en compte dans ces calculs ?

M. Erich Dürst souhaite une réponse écrite de la part de la Municipalité, diffusée à l'ensemble des conseillers.

**M. Marc VERAGUTH** dépose un vœu afin que la Municipalité puisse mettre à la disposition des cinq formations politiques du Conseil communal un local permettant à chacune d'entre elles d'avoir un grand casier ou une armoire avec cadenas, pour la conservation des archives politiques respectives.

**M. Thomas FERRARI** pose une question au municipal M. Pierre Jolliet afin de connaître les impacts pour la commune d'Epalinges quant au nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. M. Thomas Ferrari n'a pas d'enfant, et c'est certainement la raison pour laquelle il a appris la situation actuelle du parascolaire vaudois par la presse, le 13 novembre dernier. Les professionnels du parascolaire vaudois sont descendus dans la rue mardi passé, afin de manifester contre le nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans les grandes lignes, ils sont opposés à la diminution du nombre de personnes diplômées par structure, qui passe de 80% à 50% et à ce que, dans ces 50%, il n'y ait plus un nombre obligatoire d'éducateurs diplômés d'une ES ; avant il en fallait 2/3. Pour ne rien arranger, le nombre d'enfants par adulte passe de 9 à 12.

Ce qui est sûr, que l'on soit pour ou contre ce nouveau cadre, c'est qu'il entrera en vigueur l'année prochaine. On ignore si la directive sur le nombre de professionnels et leurs qualifications va avoir pour conséquence une restructuration rapide des équipes d'encadrement. Est-ce que cette directive va avoir un impact sur le coût de la prise en charge des enfants ? M. Thomas Ferrari imagine qu'un surveillant non-qualifié n'a pas le même salaire qu'un éducateur ES.

Il estime qu'il faudra être attentif à ce sujet ces prochains mois, afin d'éviter tout débordement.



**M. Pierre JOLLIET, municipal**, précise tout d'abord que les chiffres publiés dans la presse n'interprètent pas de manière tout à fait correcte les propositions faites par l'EIAP. Des réunions auront lieu ces prochaines semaines. Il précise également que la proportion de professionnels ne change pas pour les enfants de 6 à 12 ans, elle varie toujours de 33% à 50%. Par contre, pour les 4 à 6 ans, la baisse provient d'une modification de la LEO qui rend l'école obligatoire à partir de 4 ans. Avant, cela n'était pas le cas et les enfants étaient soumis à des normes de garderie. Dès lors, les normes du parascolaire sont appliquées pour les enfants dès 4 ans. M. Pierre Jolliet rappelle que les normes de l'EIAP sont des normes minimales et que la commune d'Epalinges ne va pas procéder à des modifications pour le moment. Cela s'effectuera petit à petit en fonction des besoins. La structure actuelle est calculée par m<sup>2</sup> en fonction de groupes de 12 enfants. Toutefois, la plupart des écoliers viennent uniquement pour le repas de midi, et c'est à ce moment précis que l'EIAP demande une plus grande souplesse afin de pouvoir engager du personnel non professionnel entre midi et deux heures. Pour le moment, c'est le statu quo pour Epalinges et la situation évoluera au fur et à mesure des décisions prises.

**M. Nicolas HÄUSEL** dépose un vœu pour l'obtention d'un complément d'information sur la démarche en cours concernant la réalisation des études liées au préavis 3/2017.

**Mme Pauline MONOD** intervient sur la communication du Président faite en début de séance, relative à sa présence lors de la remise des listes de signatures par le comité référendaire contre le PQ Closalet. Elle ne souhaite pas relancer à nouveau la discussion sur le PQ Closalet, discussion qui aura probablement lieu lors d'un débat démocratique, et échanges d'idées il y aura certainement. Sans vouloir minimiser le caractère exceptionnel du débat démocratique de la commune d'Epalinges, Mme Pauline Monod est surprise que le Président se limite au caractère exceptionnel sans mentionner le nombre de signatures récoltées, certes pas encore contrôlé, ainsi que la suite de la procédure, telle que la date probable de la votation. Elle s'étonne également du rôle du Président du Conseil, membre du comité référendaire ; s'il est exigé, à raison, un strict devoir de neutralité de la Municipalité, il serait opportun que le premier citoyen de la commune adopte également un minimum de réserve.

**M. Mazyar YOSEFI** demande au Président en quelle qualité il avait assisté à la remise des listes de signatures par le comité référendaire contre le PQ Closalet, sachant que ce dernier avait annoncé sa présence.

**Le Président** réplique qu'il était présent en qualité de Président du Conseil communal, tout simplement.

**M. Mazyar YOSEFI** précise que les membres du Bureau n'y étaient pas conviés.

**Le Président** rétorque qu'il a décidé d'y aller sachant que la Municipalité ne s'y rendrait pas.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 18 décembre à 18h30 dans cette même salle.



La séance est levée à 21h06.

Epalinges, le 29 novembre 2018.

Le Président :

Yann GLAYRE

La Secrétaire suppléante :

Mélanie Estoppey